

Arrêté

N° ____ / ____

**TARIFS MUNICIPAUX 2024-2025
CENTRE AQUATIQUE ET DE BIEN ETRE
MODIFICATIF**

Le Maire de la Ville de GERARDMER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2021 accordant une délégation pour la fixation des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu l'arrêté du Maire fixant les tarifs municipaux du Centre Aquatique et de Bien-Être en date du 1^{er} juin 2024,

ARRETE

Article 1. : Les tarifs municipaux de l'espace aquatique sont modifiés comme ci-après, tous les autres tarifs fixés dans l'arrêté du 1^{er} juin 2024 restent inchangés :

TARIFS ESPACE AQUATIQUE	
Tarif unique la dernière demi-heure	2,50 €
ENFANTS :	
Tarif normal	4,70 €
Carte Service+ codes A/B	2,30 €
Pass CCGHV – Carte Service+ codes C/D/E – Famille Plus - Cartes spéciales	3,70 €
-10 ans gérômois	Gratuit
-4 ans extérieurs	Gratuit
ADULTES :	
Tarif normal	6,50 €
Carte Service+ codes A/B	3,50 €
Pass CCGHV – Carte Service+ codes C/D/E –Famille Plus - Cartes spéciales	5 €
Cartes Handicap (et son accompagnateur) *	Gratuit
PASS VACANCES :	
Adultes	40 €
Enfants	30 €
Familles	90 €
Tribu	90 €

GROUPES Adultes	5 €
GROUPES Enfants (du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2025)	4 €
GROUPES ENFANTS (du 6 juillet au 31 août 2025)	3 €
SCOLAIRES PRIMAIRES :	
Extérieurs	3,30 €
CCGHV	1,30 €
GERARDMER	Gratuit
LYCÉES et COLLEGES : tarif pour 1 ligne	22 €
DOUCHES	4 €
CARTE (pour les nouveaux abonnés)	3 €
BONNET DE BAIN (l'unité)	1,50 €
Entrées offertes par la ville de Gérardmer	Gratuit

**Cette tarification est à titre individuelle et ne s'appliquera pas pour les groupes organisés.*

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Stessy SPEISSMANN MOZAS